



Lille, mardi 20 avril 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/02108**Modifiant l'avis n° FR/2021/02107**

Pris en application :

Code des transports

Rappel de la réglementation générale**Utilisation des défenses de bateau - Canal du Nord****Respect des consignes (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 20/04/2021 à 17:00 au 30/04/2022 à 17:00**o **Canal du Nord**

entre les pk 0,000 et pk 95,735

Commentaire :

Afin de protéger les portes des écluses du canal du nord, les défenses amovibles des bateaux ne doivent pas être sorties au moment de l'entrée et de la sortie de l'écluse.

Les défenses seront sorties, lorsque la bateau sera à l'arrêt dans le sas et avant le démarrage de la bassinée. Elles seront rentrées à la fin de la bassinée avant que le bateau ne sorte du sas.

Il est également rappelé que pendant le remplissage et la vidange du sas et jusqu'au moment où la sortie est autorisée, les bateaux sont amarrés de manière à éviter tout choc contre les bajoyers, les portes ou d'autres bateaux.

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Nord-Pas-de-Calais, 37, rue du Plat, BP 725, 59034 LILLE CEDEX

Tél : 03.20.15.49.70 - Fax : 03.20.15.49.71

UTI Escaut-Saint-Quentin, 160, rue du Chauffour, 59300 VALENCIENNES

Tél : 03 27 32 22 80 - Fax : 03 27 32 22 98

Date limite d'affichage :

01/05/2022

Chef de Cellule

Signé

Laura ABBACI-CARRERE